

## SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### OBJECTIFS :

En application de l'article L2315-40 du Code du Travail, la formation dont bénéficient les représentants du personnel à la Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail, a pour objet :

- De développer en eux l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyser les conditions de travail ;
- De connaître le fonctionnement du CSSCT et ses interlocuteurs ;
- D'être pertinent et efficace lors des réunions, visites et communications dans l'établissement ;
- Maîtriser les outils de la démarche d'amélioration de la prévention et de la santé au travail.

### PUBLIC

- Tous les nouveaux élus CSE des entreprises de moins de 300 salariés
- Les élus qui souhaitent mettre à niveau leurs connaissances

REGISTRE D'ACCESSIBILITE

### PREREQUIS

Pas de prérequis

### QUALITES DE L'INTERVENANT

Juriste spécialisé dans l'accompagnement des CSE et des entreprises

### METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

ACTIVE, PARTICIPATIVE, DIDACTIQUE,  
MAGISTRALE.

Retours d'expériences du formateur. Présentation d'exemples pratiques et vécus dans les entreprises. Le stage est évalué par les participants.

### MOYENS PEDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants.

### SUIVI

Assistance téléphonique 2 mois suivants la formation sur les sujets relatifs à la formation.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation professionnelle.

### PROGRAMME

#### 1) La prévention généralités

- Contexte général
- Conséquence pour le personnel
- Organisation réglementaire
- Une fonction au centre de l'activité
- Objectifs de l'action préventive
- Les 9 principes de prévention
- L'Historique de la prévention
- Du CHSCT au Comité Social Économique : Une nouvelle instance demain, la Loi Travail, quelles modifications et quelles conséquences ?

#### 2) Les fonctions et les missions du CSE ou de la CSSCT

- 4 fonctions : contribuer, veiller, réaliser, formuler.
- 4 missions : informer, consulter, proposer, surveiller.

#### 3) Les interlocuteurs du CSE ou de la C.S.S.C.T.

- Les interlocuteurs externes : au plan national
  - Inspecteur du travail ;
  - Médecin du Travail ;
  - CARSAT ;
  - ANACT et ARACT ;
  - OPPBTP
  - Le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
  - L'organisme de contrôle
  - Les experts
  - Organisme de contrôle etc.
- Les interlocuteurs internes : dans l'entreprise

Quiz sur le rôle des différentes instances

#### 4) L'organisation du CSE ou de la CSSCT

- Les conditions d'existence
- La prise en charge de la fonction SSCT
- Composition du C.S.E
- Le Président et le Secrétaire
- Crédits d'heures mensuels

#### 5) Droits et devoirs du CSE ou de la CSSCT

- Droits de représentants au C.S.E
- Devoirs de représentants au C.S.E

#### 6) La responsabilité pénale

- Un contexte général
- Les délits
- Les conséquences pour l'entreprise et pour le personnel
- La délégation de pouvoir

**DUREE**

3 jours - 21 heures

**TARIF ET DELAI D'ACCESS**

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

A [info@adn-cse.fr](mailto:info@adn-cse.fr)

ou au 02.51.75.47.13

Conditions Générales de Vente

**7) Anomalies, accidents et maladies**

- Bilan annuel des accidents en France
- Iceberg des probabilités – pyramide de Bird
- L'accident du travail
- L'accident de trajet
- Analyse d'une situation de travail
- La maladie professionnelle
- Les indicateurs :
  - Le taux de fréquence : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement
  - Le taux de gravité : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement
- La prévention passive :
  - Enquête sur accident
  - Instruction d'un arbre des causes
  - Exploitation de l'arbre des causes
  - Actions correctives
  - Suivi
- La prévention active
  - Recherche des dysfonctionnements et des solutions d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail
- Cas concrets :
  - Étude de postes de travail sur des projets de votre établissement
  - Diagnostic des risques sur les projets de votre établissement

**8) Le coût des accidents**

- Le coût direct
- Le coût indirect
- La tarification : taux collectif, taux individuel et taux mixte

**9) Les outils du CSE ou de la CSSCT**

- Les réunions
- Les campagnes d'affichages - exercice de choix de thème et de planification sur des projets de votre établissement
- La visite sécurité – mise en situation dans les locaux de votre établissement
- Les situations de danger grave et imminent et les conséquences
- Le diagnostic de la situation
- La fiche prévention au poste de travail
- L'analyse des incidents et des accidents
- Le recours à un expert

**10) Méthode de sélection**

- Contexte général
- Méthode d'évaluation des risques : analyse de situations de travail, évaluation des risques (prenant en compte la pénibilité-échanges autour de l'obligation), vérification

de la concordance avec le Document Unique de votre établissement

- Méthode de l'arbre des causes : analyse des accidents du travail de votre établissement

#### **11) Les risques liés à la coactivité**

- Définitions : EU, EE, personnel, opération, sous-traitante, risques d'interférences...
- Exemples d'interférences
- Rôle de l'entreprise utilisatrice
- Rôle de l'entreprise extérieure
- Le plan de prévention
- Liste des travaux dangereux
- Les principes de la coordination
- Opérations dépendant du décret du 20/02/1982
- Le protocole de sécurité
- Les autorisations de travail ou permis de travail

#### **12) Les risques**

- Risques psychosociaux (notions de bases)
- Risques Chimiques (CMR, etc)
- Risque incendie – Explosion
- Risque Electrique
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques et nuisances liés au bruit
- Risque lié à la circulation
- Risques de chute de hauteur
- Risques liés à la manutention manuelle et mécanique
- Risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants
- Risques liés au travail sur écran

Les risques seront abordés en fonctions en fonction des secteurs d'activités de l'entreprise.

#### **13) Construction d'un plan d'action**

- Retour sur le diagnostic de la situation
- Identifier les points forts et les points faibles
- Structurer un plan d'action pour le proposer au CSE